

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2014

CONVOCAION DU 29 SEPTEMBRE2014

L'an deux mille quatorze, le sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Ch.,
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. MONNIER Jacky,
Mme PINEL Annick, Mme DE LA FARE Claudine, M. RIBEIRO Alain,
Mme LEPILLER Françoise, M. GRISEL Valentin, M. BOURRELLIER
Thierry, Mme MORLET Marie-Laure,
M. MAUCONDUIT Yann, Mme GUILMET Julie,
M. SORET Yves, M. CAILLAUD François, Mme MARIE Virginie

Absents excusés :M. LARQUET Daniel, Mme LION Patricia

Pouvoir donné conformément à l'article L2121-20 du code général des Collectivités Territoriales,

Mme LION Patricia

Pouvoir à

Mme PRIEUR Brigitte

Secrétaire de séance : M. LEFEBRVE Michel

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2014
2. Avenants au marché de réhabilitation et agrandissement de la Mairie-
Autorisation de signature

M. LEFEBVRE Michel est désigné par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès verbal de la séance du 02 septembre 2014.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Avenants au marché de réhabilitation et agrandissement de la Mairie-
Autorisation de signature

Mme le Maire signale que dans le cadre de la réhabilitation et l'agrandissement de la Mairie, des travaux supplémentaires sont nécessaires ainsi qu'une prolongation des délais.

Les travaux supplémentaires portent sur :

- Le lot N°11: Revêtement de sols- Parquet : Entreprise BONAUD

Ils consistent en :

- La fourniture d'un parquet Bois dans la salle des mariages,
- La suppression du parquet dans le bureau du Maire
- La suppression du sol souple dans la salle des mariages
- La fourniture et pose d'une sous-couche sous le revêtement.

Le montant de l'avenant est de 5045.00€ HT

Le montant du marché initial est de 15 675.00€ HT

Le montant du marché après avenant est de 20 720.00€ HT

La prolongation des délais concerne l'ensemble des lots.

La durée du marché précisé dans l'acte d'engagement et dans le cahier des clauses administratives particulières est portée de 12 mois à 18 mois pour les lots N°2 à N°15 et à 19 mois pour le lot N°1.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2013, autorisant le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 06 octobre 2014

Considérant que l'extension et la réhabilitation de la Mairie nécessitent des travaux supplémentaires portant sur le lot N°11 et une prolongation des délais portant sur tous les lots,

Considérant que les crédits affectés à l'opération permettent d'intégrer le montant des travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la conclusion de l'avenant N°1 pour le Lot N°11 (Revêtement sols souples- Parquet) ;
- Approuve la conclusion des avenants N°01 pour les lots N°4, N°10 et N°13 , des avenants N°2 pour les lots N°1, N°2, N°5, N°6, N°7, N°8, N°9, N°12, N°15, de l'avenant N°3 pour le lot N°3, de l'avenant N°4 pour le lot N°14 ;
- Autorise Mme le Maire à signer ces avenants.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif chapitre 23- article 2313.

Mme le Maire signale que l'avenant N°1 pour la société BONAUD, correspond à un choix de sa part. La présence d'un parquet lui semble plus esthétique qu'un revêtement souple.

Mme TIERCELIN précise que la prolongation des délais concerne la rénovation, la livraison de la nouvelle partie se fera bien dans les délais qui avaient été fixés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H45.

Le Maire,

Françoise TIERCELIN